

Durant cette période de crise COVID 19, des missions ont été définies comme prioritaires par la Direction Générale notamment : les paiements des revenus de remplacement, des soins de santé aux PS, aux établissements et aux assurés, les pensions de retraites, la paie, l'encaissement des cotisations, la réponse aux mails ainsi qu'une permanence téléphonique.

Une organisation du travail appropriée a été mise en place, avec un déploiement du télétravail.

Afin de piloter cette production en mode dégradé, il est nécessaire d'assurer la continuité de la saisie sur OSCARR, ainsi que la supervision associée. En effet, dans cette période de COVID19, la mesure des ressources mobilisées sur chaque activité est un enjeu important, au niveau local et national.

Aussi:

1. dès lors que les agents y ont accès (en position de télétravail ou en présentiel), il convient qu'ils alimentent OSCARR comme à l'accoutumée
2. quand les agents n'y ont pas accès, ils doivent tenir un décompte papier du temps de travail et de la production, en vue une régularisation à posteriori organisée par l'encadrement
3. les agents en dispense d'activités ne saisissent pas et sont considérés absents de la production.

Le temps consacré à la mise en place de cellules de crise liées au COVID19, auxquelles participent notamment les membres du PCA, est à mettre dans la SAS "Maîtrise des processus" du processus "Pilotage de la performance" du macro-processus support "Pilotage stratégique".

Nous comptons sur chaque agent pour contribuer à son niveau, à la maîtrise de nos temps d'activité.

Le service Contrôle de gestion se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Abymes, le 7 mai 2020
Le directeur de la DAOP